



AGNÈS BUZYN
MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

FREDERIQUE VIDAL
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Communiqué de presse

Paris, le 19 juillet 2018

Accès aux soins : Agnès BUZYN et Frédérique VIDAL saluent la reconnaissance officielle de la pratique avancée infirmière

Prévue par la loi de modernisation de notre système de santé, la pratique avancée pour la profession infirmière est enfin reconnue en France avec la publication de ses textes fondateurs au journal officiel. La France rejoint ainsi plusieurs autres pays qui ont déjà développé l'exercice infirmier en pratique avancée.

Il s'agit d'une innovation majeure pour notre système de santé – l'exercice de compétences habituellement dévolues aux médecins par des professionnels paramédicaux – qu'Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, tiennent à saluer.

Les infirmiers en pratique avancée disposeront de compétences élargies, à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical. Ils pourront suivre (avec leur accord) des patients confiés par un médecin de l'équipe de soins au sein de laquelle ils exerceront, sur la base d'un protocole d'organisation établi pour préciser les modalités de leur travail en commun. Ainsi, les infirmiers réadresseront leurs patients au médecin lorsque les limites de leur champ de compétences seront atteintes.

Dès lors, les infirmiers en pratique avancée auront la responsabilité du suivi régulier des patients pour leurs pathologies et pourront prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention ou encore renouveler ou adapter, si nécessaire, certaines prescriptions médicales.

Un nouveau diplôme d'Etat reconnu au grade de master sera délivré à l'issue d'une formation universitaire de deux ans. Les premiers étudiants seront accueillis dès septembre prochain dans une dizaine d'universités accréditées, dont la liste sera officialisée dans les prochains jours. Des dispositifs de validation de l'expérience et des connaissances déjà acquises par les infirmiers seront également mis en place par ces universités.

Cette nouvelle pratique et ces nouvelles compétences bénéficieront d'une reconnaissance en termes de statut et de rémunération, aussi bien dans le cadre de la fonction publique hospitalière qu'au sein des équipes de soins primaires.

L'exercice infirmier en pratique avancée est une première étape : Agnès BUZYN et Frédérique VIDAL confirment qu'elle sera étendue à d'autres prises en charge et à d'autres professions paramédicales. Elles en attendent une amélioration de l'accès aux soins et un meilleur service rendu aux usagers, particulièrement à ceux atteints de maladies chroniques.

Pour en savoir plus :

- [Le dossier en ligne consacré à la pratique avancée](#)

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès BUZYN : 01 40 56 62 24 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
Cabinet de Frédérique VIDAL : 01 55 55 84 24 - secretariat.communication@recherche.gouv.fr